C.H.R.S. situé au 50 rue de la Corderie – 22000 ST BRIEUC
☎ 02 96 68 30 50 Fax 02 06 68 30 58
chrsargos@adalea.fr

- SNCF : Gare de Saint Brieuc à 10 mn à pied
- Bus

PUBLIC :

- Faciliter l'accès à l'autonomie de personnes ou de couples seuls ou avec enfants, âgés de 18 à 60 ans par l'emploi et le relogement.

ACTIVITE REGLEMENTEE :

- L'accès au C.H.R.S. (Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale) est soumis à une demande de prise en charge par l'Aide sociale (DDASS) signée par le résident et le Responsable du Pôle Logement Hébergement.

ACCUEIL : 33 places dans 17 appartements

MODALITE D'ADMISSION :

- Présentation d'un dossier unique de demande d'admission/entretien d'admission
- Participation financière fixée par les organismes de tutelle, modulée selon les ressources des résidents.

Adalea

Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

Un projet d'insertion,
Une aide à sa réalisation,
Une équipe à vos côtés,
Vous pouvez trouver des solutions

CHRS ARGOS

50 rue de la Corderie
22000 SAINT BRIEUC

www.adalea.fr

PLAQUETTE D'INFORMATION
du CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE
ARGOS

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

Une directrice de l'Association
Un Responsable Pôle Logement Hébergement

Un responsable éducatif
3 éducateurs (trices)

Une maîtresse de maison

Une secrétaire : accueil et téléphone
Deux personnes de maintenance

MISSION :

- Aide matérielle : hébergement dans 17 appartements sur le pays de Saint Brieuc, allocation d'aide alimentaire en fonction des ressources.
- Aide au développement individuel et social: élaboration et suivi dans le projet professionnel ; aide dans la vie quotidienne, accès aux soins, gestion du budget, régularisation administrative, accès au logement
- Nous proposons un accompagnement social dont la prise en charge se déroule dans le cadre d'un projet contractualisé :
  - Contrat de séjour et élaboration d'un projet d'insertion
  - phase de concrétisation du projet
  - perspectives et préparation à la sortie

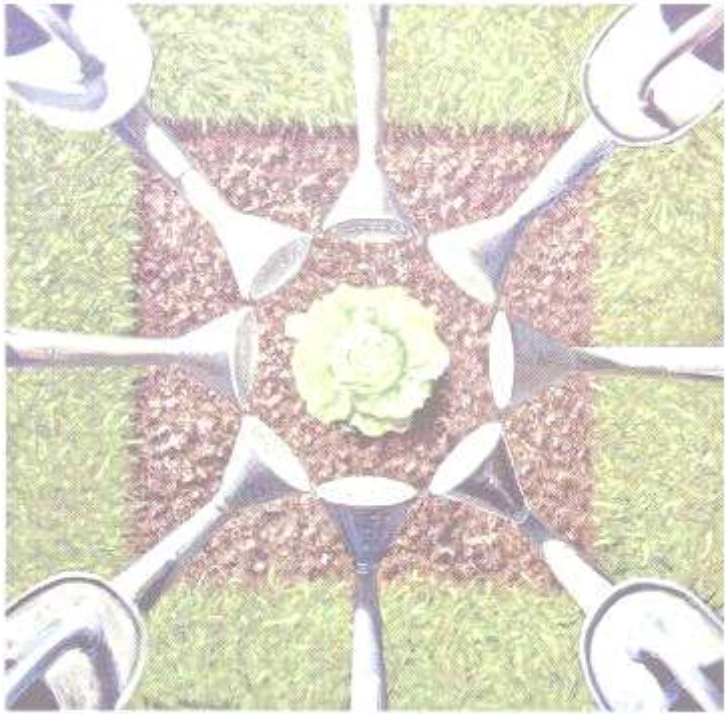

Durée moyenne du séjour : 6 mois

Le déroulement du séjour dans la structure est soumis à un règlement de fonctionnement sur les droits et les devoirs des résidents. Les informations confiées sont protégées par le devoir de réserve. La communication des documents s'effectue dans le respect de la charte des droits et des libertés de la personne.